

Thomas Witherow

# L'Église apostolique : laquelle ?



La Rochelle

Édition originale en anglais sous le titre :

*The Apostolic Church; Which Is It?*

Publié pour la première fois en 1856.

Pour l'édition française :

*L'Église apostolique : laquelle ?*

© 2023 Publications Chrésiennes, Inc.

Publié par Éditions La Rochelle

509, rue des Érables, Trois-Rivières (Québec)

G8T 7Z7 – Canada

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés.

Traduction : Octavius Delfils

Ce livre a été publié en collaboration avec la Bannière Réformée Francophone.

ISBN : 978-2-924895-79-5 (broché)

ISBN : 978-2-924895-80-1 (eBook)

Dépôt légal – 2<sup>e</sup> trimestre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

« Éditions La Rochelle » est une marque déposée de Publications Chrésiennes, Inc.

Sauf mention contraire, les citations bibliques sont tirées de la Nouvelle Édition de Genève (Segond 1979) de la Société Biblique de Genève. Avec permission.

# Préface

Le professeur Thomas Witherow a fait ses études à l'Université de Belfast de 1839 à 1843. Il a ensuite étudié sous la direction du D<sup>r</sup> Chalmers à Édimbourg. Il devint pasteur à Maghera, en Irlande, et professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Magee, à Londonderry<sup>1</sup>, en 1865. Il écrivit ce livre en 1856 pour que les lecteurs « puissent connaître les fondements scripturaires sur lesquels repose la forme presbytérienne du gouvernement de l'Église ». Après plusieurs éditions, le livre était devenu presque impossible à obtenir et les amis de ce pays et des États-Unis en ont sollicité une réimpression. Le Comité des publications de l'Église presbytérienne libre d'Écosse, appréciant la valeur de l'ouvrage et conscient du besoin réel d'une meilleure compréhension de l'ordre scripturaire du gouvernement de l'Église, a décidé de le faire réimprimer. Cette édition intégrale est publiée avec l'espoir qu'elle s'avérera, par la bénédiction divine, instructive et utile à beaucoup de lecteurs.

Halkirk, Caithness<sup>2</sup>, 1954.

W. GRANT

---

1 En Irlande du Nord. (NDT)

2 En Écosse. (NDT)



# Préface

## à la cinquième édition

Depuis la publication en Irlande de la troisième édition de ce petit traité, un abrégé autorisé, qui a omis divers paragraphes et l'ensemble du chapitre 4, a été publié à Londres et a été largement diffusé en Angleterre. Cet abrégé, intitulé « An Inquiry into the Scriptural Form of Church Government » (Enquête sur la forme biblique du gouvernement de l'Église), fut avant tout adapté aux lecteurs anglais.

Une édition un peu réduite, intitulée « Which is the Apostolic Church? » (Quelle est l'Église apostolique ?) et annotée par le révérend R. M. Patterson, a été publiée il y a quelques années à Philadelphie, aux États-Unis, par le Conseil presbytérien de publications.

La présente édition est intégrale. Les allusions locales sont familières en Irlande, ainsi que les perceptions du chapitre IV. Elles sont tout aussi applicables à nos circonstances actuelles qu'elles l'étaient en 1856. Avant d'être imprimé, l'ensemble du travail a été révisé et a subi quelques modifications de la part de l'auteur. Il ose chérir l'espoir que, dans sa forme permanente, le livre puisse continuer à rendre service à la vérité.

*L'Église apostolique : laquelle ?*

Certains ministres de l'Évangile, bénéficiant de la confiance de l'auteur, l'ont déjà utilisé comme un manuel dans les études bibliques et dans les niveaux supérieurs de l'école du dimanche.

Université de Magee, à Derry, octobre 1881.

## *Chapitre 1*

# Énoncé de la question

Il arrive très souvent que les chrétiens pratiquants fassent une distinction entre les doctrines essentielles et les non essentielles dans les questions religieuses. Ils en déduisent que si un fait ou une doctrine appartient à juste titre à cette deuxième catégorie, son importance doit être minime. Dans la pratique, cette doctrine peut être écartée sans aucun risque. La grande majorité des hommes placent leur confiance dans leurs opinions. Ils ne se donnent pas la peine de penser, de s'informer, ni de raisonner sur quoi que ce soit. L'un des expédients les plus habituels qu'ils adoptent pour s'épargner le souci de l'investigation et pour dévier l'impact de tout ce qui leur semble désagréable consiste à y faire face en déclarant : « La question n'est pas essentielle au salut. Par conséquent, nous devons n'en faire que peu de cas. »

Si la distinction spécifiée ici est prudente, la conclusion qu'on en tire est certainement dangereuse. Dire que, parce qu'un fait de la révélation divine n'est pas essentiel au salut, il doit nécessairement être sans importance et peut ou non être reçu par nous, c'est affirmer un principe dont l'application ravagerait notre christianisme.

Car, quelles sont les vérités essentielles au salut ? Ne sont-elles pas les suivantes : qu'un Dieu existe ; que tous les hommes sont pécheurs ; que le Fils de Dieu est mort sur la croix pour l'expiation des coupables et que quiconque croit au Seigneur Jésus-Christ sera sauvé ? De bonnes raisons portent à croire que beaucoup d'âmes qui, dans la vie, ne connaissaient guère plus que les premiers principes des oracles de Dieu, le b.a.-ba du système chrétien, jouissent maintenant du bonheur éternel. Si tel est le cas, aucune autre vérité divine ne peut être considérée comme étant absolument essentielle au salut. Cependant, si toutes les autres vérités de la révélation sont sans importance, parce qu'elles s'avèrent non essentielles, il s'ensuit que la Parole de Dieu elle-même est, en général, sans importance. En effet, la plus grande partie est occupée par des doctrines dont la connaissance, dans le cas en question, n'est pas absolument indispensable au bonheur éternel des hommes. Ce constat ne change pas non plus le cas, si nous considérons que le nombre de vérités fondamentales est beaucoup plus grand. Qu'un homme se persuade une fois que l'importance ne s'attache qu'à ce qu'il se plaît à appeler l'essentiel, quel qu'en soit le nombre, et il aura sans doute raccourci son crédo et retranché le fondement de beaucoup de controverses. Cependant, il mettra pratiquement tout de côté, sauf une très petite partie des Écritures. Si un tel principe ne mutile pas la Bible, il en stigmatise une grande partie comme étant banale. Toute la révélation est d'or pour sa valeur et sa pureté, mais le fait même de toucher à un tel principe en transmuerait la plus grande partie en scories.

Bien que toute affirmation dans les Écritures ne puisse être considérée comme étant absolument essentielle au salut, tout ce qui s'y trouve est pourtant essentiel à une autre fin sage et importante. Sinon, elle ne trouverait pas de place dans la bonne Parole de Dieu. La sagesse humaine peut être déconcertée en



## *Énoncé de la question*

essayant de spécifier la conception de chaque vérité qui fait partie intégrante de la révélation divine, mais l'éternité nous montrera qu'aucune partie de cette dernière n'est inutile. Toute Écriture est utile. Un fait qui y est écrit peut ne pas être essentiel au salut de l'homme, mais il peut être très favorable à un autre grand et gracieux dessein dans le plan de Dieu. Il peut être nécessaire pour notre consolation personnelle, notre direction dans la vie ou notre croissance en sainteté et, très certainement, il est essentiel à l'achèvement du système de la vérité divine. La loi du Seigneur est parfaite. Rayer de la Bible la vérité qui semble la plus insignifiante de toutes, et la loi du Seigneur ne sera plus parfaite. En architecture, l'enduit qui remplit une crevasse dans le mur occupe une position subordonnée, en comparaison avec la pierre angulaire. Cependant, le constructeur nous fait savoir que l'un a un but tout aussi important à remplir que l'autre. Il assume son rôle pour favoriser la stabilité et l'achèvement de la maison. Dans la construction navale, les vis et les boulons qui fixent le navire sont insignifiants, comparés aux poutres de chêne et aux mâts de pin, mais ils contribuent pleinement à la sûreté du navire et à la sécurité du passager. Ainsi, dans le système chrétien, chaque fait, grand ou petit, que Dieu a voulu insérer dans la Bible est, par sa position même, investi d'importance. Il répond à sa fin et, quoique peut-être justement considéré comme non essentiel au salut, il ne mérite pas d'être considéré comme sans valeur.

Toute vérité divine est importante. Toutefois, il se peut que toutes les vérités divines n'aient pas la même importance. La déclaration la plus simple de la Bible revêt une plus grande importance pour un être immortel que l'opinion la plus sublime du simple génie humain. L'une porte avec elle ce que l'autre ne peut montrer : le sceau de l'approbation de Dieu. L'une nous vient du ciel, l'autre a l'odeur de la terre. L'une a pour nous un intérêt particulier

puisqu'elle fait partie intégrante de cette Parole qui est un message de Dieu à chaque homme individuellement ; l'autre est le produit d'un esprit purement humain, auquel sont étrangers à la fois nous-mêmes et tous nos intérêts. Toute vérité purement humaine devrait être pour nous aussi légère qu'une plume dans la balance lorsqu'on la compare à la plus infime des vérités de Dieu. La foi d'un chrétien doit s'efforcer d'atteindre et de saisir tout ce que Dieu a honoré en lui accordant une place dans cette Parole, dont le dessein est d'être une lumière à nos pieds alors que nous nous frayons un chemin à travers ce sombre monde. D'ailleurs, contrairement à tous les autres livres, il n'est pas condamné à périr. Le ciel et la terre peuvent passer, mais les paroles de Christ ne passeront point. Le sceau de l'éternité est marqué sur chaque verset de la Bible. Ce fait est suffisant pour que chaque ligne de la Bible soit importante.

Sur la base de ces observations, nous estimons qu'il est juste d'introduire notre exposition de l'administration ecclésiastique. Peu de gens iraient jusqu'à affirmer que des vues correctes sur le gouvernement de l'Église sont essentielles au salut, et pourtant, ce serait une folie d'essayer d'amoindrir l'importance de ce sujet. Le Saint-Esprit, parlant dans les Écritures, traite de ce thème. Le monde chrétien a été divisé dans son opinion sur ce sujet depuis la Réforme. Nous ne pouvons nous attacher à aucune dénomination chrétienne sans exercer notre influence sur la vérité ou l'erreur de ce point de doctrine. Les points de vue que nous adoptons sur ce sujet en viennent à teinter nos opinions sur les questions de foi et de pratique chrétiennes. Ayant en vue de telles réalités, bien que nous ne puissions considérer l'administration de l'Église du Nouveau Testament comme étant essentielle au salut de l'homme, nous ne nous sentons pas libres pour autant de sous-estimer son importance.

Les diverses formes de gouvernement ecclésiastique qui existent actuellement dans le monde chrétien peuvent être classées dans

## *Énoncé de la question*

l'une ou l'autre de ces trois catégories : *épiscopale, indépendante et presbytérienne*. Nous n'employons pas ces termes dans un sens offensant, mais comme étant les meilleurs pour indiquer leur système respectif. L'épiscopat est cette forme de gouvernement ecclésiastique qui est administré par des archevêques, des évêques, des doyens, des archidiacons et autres responsables ecclésiastiques dépendant de cette hiérarchie. On peut le voir, par exemple, dans l'Église grecque, l'Église de Rome et l'Église d'Angleterre. L'indépendance est cette forme de gouvernement ecclésiastique dont le principe distinctif est la soumission de chaque congrégation à Christ de manière séparée, sans aucune juridiction extérieure quelle qu'elle soit. Dans ce système, actuellement en opération pratique chez les congrégationalistes et les baptistes, chaque Église a en elle-même, chez ses officiers et ses membres, tout le système de gouvernement. Le système presbytérien est cette forme de gouvernement de l'Église qui est dirigé par les anciens. Il se réunit en conseil local, conseil régional des anciens, synode ou assemblée générale et est présenté de façon telle dans les diverses Églises presbytériennes d'Irlande, d'Écosse, d'Angleterre et d'Amérique. Ces trois formes de régime ecclésiastique sont en ce moment largement répandues dans la chrétienté. En effet, toutes les autres organisations, adoptées par un nombre considérable de chrétiens, ne sont qu'une refonte ou un amalgame de ces systèmes que nous avons cités.

Un très bref examen de ces trois systèmes nous permet de constater qu'ils diffèrent très largement dans leurs caractéristiques. Qui plus est, l'épiscopat, dans tous ses principes essentiels, s'oppose au système presbytérien ; l'indépendance, dans ses principes primordiaux, s'oppose aux deux autres. Il s'ensuit que trois formes de gouvernement ecclésiastique, très différentes, ne peuvent pas toutes avoir raison et ne peuvent évidemment exercer des droits

égaux sur l'attachement et le soutien des hommes éclairés et consciencieux. Il va de soi, d'ailleurs, que la Parole de Dieu, la seule règle en matière de foi et de pratique, ne peut approuver tout le monde. En effet, comme la Parole de Dieu ne se contredit jamais, elle ne peut pas sanctionner des systèmes contradictoires. L'une des trois formes de gouvernement doit être plus conforme à la volonté de Dieu, telle qu'elle est exprimée dans les Écritures. Connaître de laquelle d'entre elles il s'agit devrait être un sujet d'intérêt profond pour chaque enfant de Dieu. De tous les hommes, le chrétien est celui qui devrait être un amoureux de la vérité. En effet, nous sommes en droit de supposer que, s'il pouvait seulement voir lequel de ces systèmes se faisant concurrence s'accorde avec le témoignage de la Parole de vérité, il le soutiendrait de toutes ses forces et ne donnerait aucun encouragement aux autres. Si un homme, après avoir vu la différence, peut tenir dans la même estime ce qu'il sait être simplement humain et ce qu'il sait être divin, qu'il dise adieu à son christianisme et cesse de prétendre qu'il chérit un attachement quelconque à la vérité. La religion du Seigneur Jésus, si nous ne sommes pas dans l'erreur quant à son esprit, oblige tous ceux qui la reçoivent à préférer le vrai au faux, la vérité à l'erreur, le bien au mal. Quand nous sommes tentés par une quelconque considération de les tenir dans la même révérence et de leur accorder un soutien égal, nous nous écartons de l'une des premières exigences du christianisme. L'influence d'un chrétien est souvent très faible dans ce monde, mais, quelle que soit son influence, c'est un talent pour lequel il doit rendre des comptes à Dieu, comme il le fera pour son temps, son argent ou son aptitude intellectuelle. Cette influence doit toujours être du côté de la vérité; jamais contre elle.

Par conséquent, laquelle des trois formes de gouvernement ecclésiastique répandues dans le monde est-il du devoir du chrétien de choisir et de soutenir ?

## *Énoncé de la question*

Cette question revêt une grande importance. Elle s'impose d'ailleurs à notre considération dans chaque localité où une chapelle dissidente ou une église laisse émerger son clocher. Pourtant, il faut avouer que la majorité des chrétiens parvient à traverser la vie sans jamais penser même pendant une heure à ce thème si intéressant. La plupart des gens se contentent de laisser leurs ancêtres choisir une Église pour eux, et chaque jour du Seigneur, ils marchent vers l'adoration divine sur les traces de leurs arrière-grands-pères, sans savoir pourquoi ni se soucier de savoir pourquoi. Certains craignent que l'Église à laquelle ils sont attachés par des liens de famille, d'éducation et d'habitude soit dépourvue de toute autorité biblique, et ils se sentent mal à l'aise si leurs convictions et leurs intérêts sont mis en opposition. La grande raison pour laquelle l'esprit de recherche est presque disparu à ce sujet est que la chaire est silencieuse, ou presque, concernant le gouvernement ecclésiastique. Sur ce sujet, la trompette ne produit pas seulement un son incertain, mais généralement aucun son. Peu de ministres – nous en sommes persuadés – dans quelque dénomination que ce soit, peuvent dire à leur assemblée à ce sujet : « Je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher » (Ac 20.27). Puisque leur attention n'a jamais été particulièrement attirée vers ces passages des Écritures où les principes du gouvernement de l'Église sont incarnés, les gens n'accordent pas de temps ni de réflexion à l'examen du sujet. Le résultat est que des masses d'hommes et de femmes vivent dans l'ignorance totale, non seulement des faits bibliques qui se rapportent à cette question, mais même de leurs propres particularités confessionnelles. Ils sont épiscopaliens, indépendants ou presbytériens de naissance et non par conviction. Ils estiment que toutes les formes de gouvernement de l'Église sont aussi vraies. Cette considération équivaut à la même conception que de les regarder comme étant sans valeur. Ils n'ont aucune idée arrêtée sur

le sujet, et ainsi, en l'absence d'instruction publique, ils sont disposés, par l'éducation des circonstances, à se soumettre à tous les systèmes, ou à aucun, qui conviennent mieux à leur commodité ou qui rehaussent leur ambition mondaine. Ainsi, ceux qui, par jugement de charité, sont chrétiens, regardent la dénomination à laquelle la naissance ou un accident les connecte, soit avec un attachement aveugle ou avec une indifférence pécheresse. Bien que les systèmes rivaux de l'Église aient leurs représentants dans chaque village, ces derniers foulent les artères fatiguées de la vie dans une heureuse indifférence face à de telles formalités et ne s'inquiètent jamais de la question que la vision même d'une flèche d'église inspire aux autres hommes : laquelle de ces dénominations est vraie ?

La plupart des gens qui se retirent de la communion d'une Église pour se lier à une autre, et exercent ainsi leur droit de choix entre les diverses formes de gouvernement ecclésiastique, sont amenés à préférer des motifs qui ne devraient jamais influencer un chrétien intelligent. Ils sont guidés par le sentiment plutôt que par le jugement. Ils ne vérifient pas d'abord les principes directeurs de la dénomination à partir de ses normes reconnues ; ils n'examinent pas ensuite ces principes à la lumière de la Parole de Dieu. La majeure partie du genre humain ne possède pas les capacités intellectuelles suffisantes pour rechercher des principes et les soupeser. Du moins, les gens ne s'en donnent pas la peine, mais ils sont influencés dans leur choix, soit par l'autorité d'un grand homme, la valeur morale de certaines personnes, la piété et l'éloquence d'un ministre local ou peut-être par un ressentiment dérisoire ou un gain sordide, par l'amour du rang ou de la mode du monde, ou par quelque autre considération également basse et vulgaire. Décider des prétentions rivales des systèmes épiscopal, indépendant et presbytérien par de tels tests est absurde à l'extrême.

Éprouvez-les par l'autorité des grands hommes ! Chacun des trois systèmes peut présenter un long catalogue d'hommes distingués ayant été ses supporteurs enthousiastes jusqu'à la dernière heure de la vie. Testez-les par la valeur morale ! Chacun d'eux peut présenter un bon nombre d'excellentes valeurs terrestres qu'il a nourries et qui se reposent sous son ombre. Si nous demandons lequel de ces systèmes fournit des ministres capables et pieux pour instruire le peuple, nous trouvons un grand nombre de ces personnes occupant les chaires de chacun d'eux. Si nous examinons plus loin, nous trouverons qu'il n'est pas rare que dans la même ville, un ministre soit un homme éloquent et puissant dans les Écritures, actif toute la semaine dans le champ du Seigneur comme l'abeille occupée, et qui, le jour du sabbat, distribue les douceurs de la Parole divine à des multitudes admiratives ; tandis que, dans la même dénomination, il peut y avoir de l'autre côté de la rue un pauvre faux bourdon pitoyable, condamné à bourdonner toute l'année dans l'oisiveté. Tous ces moyens de tester les systèmes ecclésiastiques, si courants soient-ils, ne sont pas sûrs et sont dangereux.

Pour nous, il semble y avoir une manière beaucoup plus satisfaisante de se prononcer sur les prétentions de ces formes de gouvernement ecclésiastique existant actuellement dans le monde. Il s'agit de tester leurs principes particuliers par la norme de la Parole de Dieu. Ce livre est tout à fait suffisant pour indiquer le chemin du devoir au chrétien sur cette question comme sur tous les autres sujets, car son Auteur divin a voulu être notre guide en matière de pratique et de foi. La Bible nous fournit des infrastructures particulières pour nous forger une opinion sur ce point. Elle nous parle d'une Église organisée dans le monde depuis dix-huit siècles<sup>1</sup>. Les fondateurs de cette Église étaient des apôtres et des prophètes,

---

1 Depuis maintenant vingt-et-un siècles. (NDT)

agissant sous l'autorité de Dieu. Tout fait connu avec certitude sur la constitution originelle de l'Église est conservé dans la Bible ; tout ce qui est conservé ailleurs n'est que rumeur et tradition. Nous lisons dans les Écritures de très nombreux faits qui nous permettent de connaître avec une exactitude acceptable l'histoire, la doctrine, le culte et le gouvernement de cette Église qui existait à l'époque apostolique. Les principes de gouvernement établis dans une Église fondée par des hommes inspirés devaient avoir, nous en sommes sûrs, l'approbation de Dieu. Les corruptions dans le gouvernement, aussi bien que dans la doctrine, ont surgi à une période très précoce, mais l'Église des temps apostoliques était plus pure qu'elle n'a jamais été dans les époques subséquentes. La méthode la plus évidente pour parvenir à la vérité consiste donc à comparer nos systèmes modernes de gouvernement ecclésiastique avec le modèle présenté dans les saintes Écritures. Ce qui ressemble le plus à l'original divin est probablement lui-même divin.

Les amis les plus enthousiastes des systèmes ecclésiastiques existants ne peuvent pas s'opposer en toute bonne foi à un tel test. Il n'y a guère d'Église sur terre qui ne revendique haut et fort son apostolicité. Les Églises du système épiscopal prétendent être apostoliques. Les Églises indépendantes nourrissent la même prétention. Les Églises presbytériennes prétendent aussi être apostoliques. Chacune de ces dénominations prétend maintenir la même doctrine, le même culte et le même gouvernement qui distinguaient l'Église implantée par les apôtres du Seigneur. Sur l'un de ces points, celui du gouvernement ecclésiastique, nous nous proposons d'examiner ces prétentions par le test qu'elles ont elles-mêmes choisi. En nous dépouillant de toute partialité, nous arrivons à la loi et au témoignage, désireux de savoir ce que Dieu dit sur le sujet en question. Nous sommes déterminés à suivre la direction des Écritures, là où elles le permettent. Sondons la Bible pour voir ce qu'elle enseigne



sur ce grand thème. Si, après un examen approfondi, nous échouons à y découvrir des principes clairs et précis concernant le gouvernement de l'Église, la conclusion s'ensuit par nécessité que le système épiscopal, le système indépendant et le système presbytérien sont à un même niveau, c'est-à-dire qu'aucun d'eux n'est fondé sur l'autorité divine et le choix de la forme que nous soutenons devient alors une simple affaire d'opportunisme ou de commodité. Si nous trouvons, en revanche, que certains grands principes du gouvernement de l'Église sont incarnés dans les Écritures, alors, lorsque nous aurons établi avec précision quels sont ces principes, nous aurons atteint la pensée de Dieu à ce sujet, et nous aurons découvert un standard par lequel nous pouvons éprouver la valeur des systèmes existants. Nous déterminerons ainsi le niveau humain et le niveau divin dans chacun d'eux.

#### LA SIGNIFICATION DU MOT « ÉGLISE »

Le mot « Église » dans notre discours habituel est utilisé dans une variété de sens. Parfois, il signifie la construction matérielle érigée pour le culte divin ; parfois, les gens qui s'y rassemblent habituellement ; parfois l'ensemble du clergé, par démarcation avec les laïcs ; parfois le corps collectif des chrétiens pratiquants. Comme l'usage général est la loi du langage, il ne nous appartient pas de nous enorgueillir de la variété des significations données à ce terme par nos meilleurs écrivains. Nous ne pouvons même pas dire qu'il en résulte beaucoup d'inconvénients pratiques, dans la mesure où les circonstances qui l'accompagnent déterminent habituellement le sens dans lequel le mot doit être compris. Cependant, il ne faut jamais oublier que, lorsque nous en arrivons à l'interprétation de la Parole de Dieu, la variété des sens communément attachés à ce terme est tout à fait inadmissible, car ils obscurciraient et corrompraient le sens de la révélation divine s'ils étaient adoptés. Le mot

## *L'Église apostolique : laquelle ?*

« Église » dans les Écritures a toujours une signification, et une seule : une assemblée du peuple de Dieu ou une société de chrétiens. Le mot grec *ecclesia*, dans sa signification première et dans son sens civil, signifie toute assemblée convoquée à quelque fin que ce soit (Ac 19.32) ; mais dans son sens approprié et religieux, le terme signifie une société de chrétiens et est invariablement traduit par le vocable Église. Examinez les Écritures du commencement à la fin et vous trouverez que le mot « Église » n'a jamais d'autre sens que ce que nous venons de dire. Que toute personne qui se sent disposée à contester cette affirmation produise, si elle le peut, un quelconque passage de la Parole de Dieu où le sens en serait altéré, si l'expression « société de chrétiens » ou « assemblée chrétienne » était substituée au mot « Église ». Nous sommes persuadés que cette contestation serait impossible.

Bien que la signification du mot « Église » soit toujours la même dans les Écritures, il faut remarquer que ses applications sont diverses. Il est appliqué, au gré de l'écrivain, à toute société de chrétiens, quelle qu'en soit la taille, même si elle est petite. Tous ceux qui connaissent la Parole de Dieu pourront en évoquer certains exemples. Nous donnons quelques passages comme échantillons :

*Colossiens 4.15* : « Saluez les frères qui sont à Laodicée, et Nymphas, et l'Église qui est dans sa maison. »

Le terme est appliqué dans ce cas à une société de chrétiens si petite qu'elle peut trouver à être hébergée dans une maison privée.

*Actes 11.22* : « Le bruit en parvint aux oreilles des membres de l'Église de Jérusalem, et ils envoyèrent Barnabas jusqu'à Antioche. »

## *Énoncé de la question*

Il s'agit là d'une société de chrétiens résidant dans la même ville et comprenant, selon ce que nous tenons d'une excellente autorité, plusieurs milliers de personnes.

*Actes 7.38* : « C'est lui qui, lors de l'assemblée au désert, étant avec l'ange qui lui parlait sur la montagne de Sinaï et avec nos pères, reçut des oracles vivants, pour nous les donner. »

Ici, le mot signifie une société de chrétiens, une assemblée du peuple de Dieu, si vaste qu'elle engloberait une nation entière, composée d'au moins deux millions de personnes à l'époque. Le terme est également appliqué au peuple de Dieu au temps de David, lorsqu'il résidait à Canaan. Il fait allusion à un pays occupant une grande étendue de territoire, et comptant plusieurs millions d'habitants (Hé 2.12, comparé à Ps 22.23-26).

*1 Corinthiens 12.28* : « Et Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite ceux qui ont le don des miracles, puis ceux qui ont les dons de guérir, de secourir, de gouverner, de parler diverses langues. »

Ici, le terme signifie la société des chrétiens résidant sur la terre. Car c'est parmi eux, et non parmi les saints dans la gloire, que Dieu a suscité des hommes doués de dons apostoliques et prophétiques.

*Éphésiens 5.25* : « Maris, que chacun aime sa femme, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle. »

Le mot est ici utilisé pour signifier la société des chrétiens au sens le plus large : tous ceux pour lesquels Christ est mort, toute la famille de Dieu, tous les saints dans les

cieux et tous les croyants sur la terre considérés comme une grande compagnie.

Observons cependant qu'au milieu de toute cette variété d'applications, le mot Église n'altère jamais son sens. Sa signification dans chaque cas est la même. Cependant, dans son application, il ne cesse jamais de désigner une société de chrétiens. Que la société que l'écrivain inspiré a en vue soit grande ou petite, générale ou particulière, cette conception doit être apprise, non à partir du terme, mais des circonstances dans lesquelles le terme est utilisé. Dans tous les cas, nous devons nous demander à partir du contexte, jamais du mot en soi, si la société de chrétiens à laquelle l'écrivain se réfère doit être comprise comme la compagnie collective du peuple de Dieu dans le ciel et sur la terre, ou seulement comme le peuple de Dieu sur la terre, dans une nation, dans une ville ou dans une maison privée.

La pratique qui consiste à prendre une idée véhiculée seulement par le contexte et la considérer comme faisant partie du sens d'un mot a été pointée du doigt par un ancien critique éminent comme étant l'origine de ces nombreuses significations, troublantes par leur multitude même, et qui sont jointes presque à chaque mot de nos dictionnaires classiques. Cette pratique qui parfois trahit les meilleurs commentateurs des Écritures est la source féconde d'erreurs dans l'interprétation de la Parole de Dieu. Ce procédé a évidemment conduit beaucoup de théologiens à supposer que le mot Église a deux significations : l'une se référant au corps universel des croyants et désignant un aspect différent et l'autre représentant le corps des croyants liés à une localité particulière. La vérité est que le mot Église n'a qu'une signification, mais une variété d'applications. Le terme en soi ne transmet jamais d'autre idée qu'une société de chrétiens ; le contexte, en revanche, détermine

invariablement son application générale ou particulière. Il est donc manifestement inexact de soutenir qu'une idée, invariablement véhiculée par le contexte, entre dans le sens du terme quand, comme tout le monde doit l'admettre, mis à part le contexte, il ne suggère pas une application limitée ou universelle.

Si nous avons eu l'occasion de parler des diverses congrégations chrétiennes d'une province ou d'une nation dans leur capacité particulière, il serait tout à fait conforme au jargon biblique de les désigner comme étant les Églises de cette région. Personne ne peut oublier à quelle fréquence l'apôtre parle des Églises de Syrie et d'Achaïe, de Galatie et d'Asie. Ainsi, si nous avons besoin de parler des congrégations individuelles de chrétiens en Irlande, c'est-à-dire les sociétés chrétiennes séparées et dispersées dans le pays, nous pourrions les dénommer les Églises d'Irlande. Il n'y a rien dans les usages ecclésiastiques existants qui rendrait cette expression inintelligible ou susceptible d'être mal comprise. Cependant, il est utile de remarquer que, lorsque nous employons des expressions telles que « l'Église établie d'Écosse », « l'Église épiscopale d'Amérique » ou « l'Église presbytérienne d'Irlande », il n'y a aucun écart au sens biblique du mot. La signification du mot dans les Écritures, comme nous l'avons vu, est invariablement une société de chrétiens, et sa signification apparaît avec précision dans l'une des expressions ci-dessus. Le contexte limite en même temps les chrétiens en question à ceux qui professent certains principes et appartiennent à un pays particulier. Lorsque nous employons, par exemple, une désignation telle que l'Église presbytérienne d'Irlande, le mot Église est utilisé précisément dans le sens biblique pour désigner une société de chrétiens qui, à partir de ce que nous apprenons du contexte, professent les principes presbytériens et résident en Irlande.

Le fait d'appliquer le terme pour désigner le peuple chrétien d'un pays ne découle pas du fait qu'ils sont rassemblés dans une congrégation, soit personnellement, soit par des représentants, mais du fait que l'imagination les considère comme un corps collectif. Tous les saints dans les cieux et les croyants sur la terre sont appelés l'Église, non parce qu'ils sont assemblés au sens littéral ou au sens figuré, mais parce que, selon l'esprit, ils sont considérés comme une grande société, séparée du monde et unie par des principes communs en une grande fraternité. Ainsi, les chrétiens de toutes les confessions, même s'ils composent une multitude de congrégations, peuvent, dans leur ensemble, être qualifiés d'Église, non parce qu'ils sont figurativement ou littéralement assemblés, mais parce que, selon l'esprit, ils sont considérés comme un corps collectif, distingué des autres, et sont unis entre eux par une profession de foi commune.

On a autrefois douté que les Écritures contiennent un exemple du mot « Église » appliqué aux chrétiens d'un pays. La science de la critique biblique a maintenant réglé cette question une fois pour toutes. La vraie lecture d'Actes 9.31 est : « Tandis que l'Église se reposa dans toute la Judée, la Galilée et la Samarie, et elle marcha dans la crainte du Seigneur, et dans la consolation du Saint-Esprit, elle fut multipliée. » Aucun homme, ayant la moindre prétention à l'érudition, ne peut hésiter à recevoir ce texte comme étant sa forme originale, quand on sait que le manuscrit récemment découvert, le Codex Sinaiticus ainsi qu'ABC, est en sa faveur. Ces quatre manuscrits sont à la fois les plus anciens et les plus précieux du Nouveau Testament qui existent encore. En plus de l'évidence tirée des versions et des Pères, le témoignage concordant de ces quatre manuscrits est suffisant pour fixer la forme correcte de n'importe quel texte. Personne ne peut s'interroger sur leur témoignage quant à la lecture originale d'Actes 9.31. Nous indiquons ce passage avec

confiance comme un exemple clair du mot Église appliqué aux chrétiens d'un pays, vus comme une société collective, bien qu'en réalité divisée en diverses congrégations séparées.

Certains auteurs, en effet, donnent un compte-rendu différent de la question. Ils nous disent que la communauté universelle des chrétiens dans les cieux et sur la terre est appelée, dans les Écritures, l'Église, non parce qu'ils sont considérés comme une seule grande fraternité unie par des principes communs, mais parce qu'ils « sont toujours et véritablement assemblés en Jésus ». C'est une pure fantaisie de supposer que l'esprit ne tienne jamais compte d'un tel fait, en employant le terme dans son application universelle. Cependant, s'il en est ainsi, rien n'a changé au cas. Les chrétiens d'un district particulier, d'une province ou d'une nation peuvent convenablement être désignés comme Église pour les mêmes raisons, parce qu'ils sont aussi « toujours et véritablement assemblés en Jésus ». Il est impossible de concevoir que tous les chrétiens sur la terre et dans le ciel sont « assemblés en Jésus » et que les chrétiens d'un pays particulier n'y sont pas. Si le tout est assemblé, les parties le sont aussi. Dans un cas comme dans l'autre, les chrétiens d'un district, d'une province ou d'un royaume, ayant certains principes en commun, s'ils sont considérés comme une communauté collective, sont une Église, exactement dans le sens des Écritures. Ils sont une société de chrétiens.

## LE GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE

La société chrétienne sur la terre ou, comme on l'appelle habituellement, l'Église, est représentée dans les Écritures comme un royaume. Le Seigneur Jésus parlait de son Église lorsqu'il dit à Pilate : « Mon royaume n'est pas de ce monde » (Jn 18.36). Le fait d'être un royaume implique nécessairement au moins trois composantes : d'abord, un roi ou un gouverneur ; deuxièmement, des

sujets ; troisièmement, des lois. Dans l'Église ou le royaume de Dieu, le roi est le Christ ; les sujets sont les croyants ; les lois sont les Écritures de la vérité.

Chaque roi a sous ses ordres des officiers qui sont chargés de s'assurer de l'exécution de ses lois et qui ont l'autorité de la couronne pour faire justice et exécuter des jugements. Les juges et les magistrats sont les officiers du royaume. Ils tirent leur pouvoir du monarque sous lequel ils servent et mettent les lois en vigueur au niveau de tous les rangs et au sein de toutes les classes du peuple. D'où une division très palpable d'un royaume entre gouvernants et gouvernés, entre ceux dont le devoir est d'administrer la loi et ceux qui sont tenus d'y obéir. La même distinction est valable dans le royaume du Christ. Il se compose également de gouvernants et de gouvernés, d'officiers chargés de la dispensation des lois et des sujets qui ont reçu le commandement de s'y soumettre. Hébreux 13.17 est très clair sur ce point : « Obéissez à vos conducteurs et ayez pour eux de la déférence, car ils veillent sur vos âmes dont ils devront rendre compte. » Il ressort de ce passage que certains dans l'Église ont le devoir de gouverner ; ce sont les officiers de l'Église. Il n'est pas moins évident qu'il y en a d'autres dans l'Église dont le devoir est d'obéir ; ce sont les membres, les sujets du royaume, ou le peuple. Dans toute société où il est du devoir reconnu à certaines parties d'exercer l'autorité et à d'autres de pratiquer la soumission, il doit y avoir ce qu'on appelle le gouvernement ; car l'essence de tout gouvernement consiste en une telle autorité exercée d'une part, et en une telle soumission observée de l'autre. Même s'il n'y avait aucun autre passage dans les Écritures que ce dernier texte cité, portant sur le sujet, il est indéniable que le gouvernement a été établi dans l'Église apostolique. Si le gouvernement existait, une forme de gouvernement aurait dû être adoptée ; car dire qu'un gouvernement était établi dans le royaume de Christ sans forme de gouvernement



est absurde. L'histoire nous parle de nombreuses merveilles ecclésiastiques et politiques, mais de toutes les pratiques étranges qui ont été observées dans le monde ou dans l'Église depuis le début des temps, il n'y a jamais eu de gouvernement sans une forme de gouvernement. Ce modèle est impossible. Le gouvernement en soi est une abstraction. Au moment où il exerce le pouvoir, il devient une réalité. Il devient visible à la face du monde. Il prend une forme.

Qu'un gouvernement ait existé dans l'Église apostolique, et que ce gouvernement ait revêtu une certaine forme semble clair à la démonstration. Déterminer avec précision quelle était cette forme est une question de grande importance. En effet, il doit être évident pour tous qu'un plan de gouvernement de l'Église, institué par les apôtres du Seigneur agissant sous la direction de l'Esprit Saint, doit receler un degré de légitimité et d'autorité supérieur à tout ce qu'aucun système humain, bien qu'en soi un chef-d'œuvre de sagesse – rendu vénérable par l'âge ou recommandé par l'opportunisme – peut produire. En réalité, toute forme existante de gouvernement de l'Église ne mérite le respect que dans la mesure où elle se conforme dans ses principes à cet original divin. Pourtant, des raisons évidentes rendent difficile la détermination exacte du système de gouvernement ecclésiastique qui a été établi dans l'Église du Nouveau Testament.

1. Les apôtres, écrivant à des chrétiens qui étaient eux-mêmes membres de l'Église apostolique et, assurément, bien versés dans son organisation, ne jugèrent pas nécessaire d'entrer dans des descriptions détaillées de la société chrétienne. Une telle action aurait été contre nature. Ils exposent parfois des faits qui ont un rapport avec le gouvernement de l'Église et font indirectement allusion aux pratiques dominantes. Ces indices et ces faits étaient suffisamment évocateurs et intelligibles pour les personnes à qui ils s'adressaient à l'origine, mais pour nous qui vivons à une époque lointaine, dans

un pays étranger et parmi des associations très différentes, ils ne sont pas si facilement compris.

2. Ils ne disposent même pas ces faits de façon à aborder la question dans un ordre systématique. Si l'homme avait eu la responsabilité de concevoir la Bible, elle aurait été un livre très différent. Comme cette circonstance n'a pas été laissée à notre choix, nous devons prendre la Bible telle que nous la trouvons. À l'examen, on voit qu'elle n'enseigne rien selon l'ordre scientifique. Même la morale et la doctrine n'y sont pas disposées dans un système conforme à la norme, mais elles sont communiquées en portions détachées, et notre ardeur à la tâche est stimulée par la nécessité de rassembler les fragments dispersés, de les comparer les uns aux autres et de les mettre en ordre pour nous-mêmes. Le régime ecclésiastique n'est donc pas enseigné méthodiquement dans les Écritures ; mais dans le vaste champ de la révélation, les faits, les indices et les circonstances sont dispersés. Nous devons les rechercher, les examiner, les combiner et les classer. Or, tous ne sont pas d'accord sur l'arrangement de ces faits, sur les inférences qui en découlent légitimement, ni sur le mode de construction du système à partir du matériau détaché.

Ces complications rendent difficile la détermination avec exactitude, et encore plus à l'unanimité, de la forme de gouvernement de l'Église qui existait à l'époque apostolique. Cependant, aussi difficile que cela paraisse, il est possible, par un examen approfondi et impartial des Écritures, de découvrir les principes fondamentaux qui ont présidé à la constitution de l'Église primitive. Nous disons : les principes fondamentaux. Nous ne devons pas nous attendre à trouver plus que ces derniers. La Parole de Dieu, sauf dans de rares cas, n'entre jamais dans les détails ; elle énonce des principes. Cette particularité très remarquable de la législation divine mérite qu'on s'y arrête brièvement. Dans tous les pays civilisés, on peut observer,

chez ceux qui ont la charge de gouverner, l'intention de promulguer une loi pour chaque cas particulier. Le législateur humain s'attarde aux détails. Le résultat de cette démarche dans notre propre pays est que les lois communes et statutaires de l'Angleterre sont si nombreuses que les livres dans lesquels elles sont écrites composeraient une bibliothèque magnifique. Le Parlement se réunit chaque année dans le but exprès de voter de nouvelles lois et d'en modifier d'anciennes en vue de les adapter aux circonstances toujours changeantes du pays et de l'époque. Malgré tout, des cas se produisent quotidiennement dans les tribunaux publics, où les juristes les plus accomplis doivent reconnaître que les lois existantes ne déterminent rien. Observez pourtant comment la loi divine procède d'une méthode tout à fait différente. Elle n'entre que rarement dans des détails précis, mais énonce des principes généraux, dont l'un est tout à fait suffisant pour décider d'une multitude de cas. Au lieu, par exemple, d'essayer de prescrire toute forme de bien qu'il est bon qu'un homme fasse à son prochain, il pose un principe tout à fait suffisant pour répondre à chaque cas : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Au lieu d'énumérer les différentes manières par lesquelles les enfants s'acquittent des devoirs à accomplir envers leurs parents, les Écritures édictent cette loi générale, qui est valable dans tous les cas : « Honore ton père et ta mère. » Refusant de spécifier tout semblant de péché qu'il convient à un chrétien d'éviter, les statuts du Seigneur nous ordonnent de nous abstenir de toute apparence de mal. La législation humaine entre dans de menus détails, mais la législation divine édicte des principes généraux. Le résultat est que même si plus de place est peut-être accordée à la divergence d'opinions dans l'interprétation et l'application des lois d'un code de droit construit sur ce dernier système, cet inconvénient est plus que contrebalancé par le fait que les lois de Dieu sont en elles-mêmes parfaites. Elles ne changent pas avec les

circonstances toujours variables des pays et des époques ; elles conviennent à tous les cas qui peuvent éventuellement se produire ; et elles sont comprimées dans une taille raisonnable, étant toutes écrites dans un livre si petit qu'il peut être soulevé de la main, ou porté dans la poche. En somme, les Écritures nous enseignent le gouvernement de l'Église, comme elles enseignent la moralité. Elles ne fournissent pas de détails minutieux, mais elles énoncent les grands principes qui sont entrés dans l'administration de l'Église apostolique. Quels étaient ces principaux principes ? Notre but consiste à les établir maintenant<sup>2</sup>.

La pratique courante des écrivains, en discutant du sujet important du gouvernement ecclésiastique, est de sélectionner une de nos Églises modernes qui se trouve être une favorite, de délimiter ses traits caractéristiques, puis de montrer qu'ils sont le reflet du modèle présenté dans la Parole de Dieu. Nous pouvons facilement croire que ce plan comporte des recommandations, mais il n'est pas moins évident qu'il est sujet à de graves objections. Il semble supposer au début la conclusion à laquelle le raisonneur ne peut qu'espérer nous conduire après un bon processus de logique. En quelque sorte, une telle démarche produit inévitablement l'impression que l'auteur a déterminé en premier lieu que sa vision du sujet est juste, puis qu'il se tourne vers les Écritures pour en chercher la preuve. L'auteur peut être le plus impartial de tous les hommes et le plus épris de vérité, mais son plan même trahit une préférence pour un système particulier. Ainsi, éveille-t-il de prime abord les préjugés de beaucoup de lecteurs. En outre, cette façon de faire permet de choisir des passages des Écritures détachés de toute connexion immédiate et incite les auteurs à citer leurs textes préférés, dont l'accord est seulement de leur côté. Pour ces

---

<sup>2</sup> Ce paragraphe a été suggéré par la lecture du sermon du D<sup>r</sup> Paley sur Romains 14.7.

raisons, nous ne choisissons pas d'adopter cette méthode en cette présente occasion.

La procédure que nous proposons est plus inhabituelle. Cependant, elle n'est pas, croyons-nous, moins satisfaisante. Nous examinerons les saintes Écritures en vue d'en connaître les divers faits qui concernent le gouvernement de l'Église apostolique. Nous évoquerons les passages, les contemplerons dans leur connexion immédiate, dévoilerons leur sens, et essayerons, par leur aide, d'arriver, si nous pouvons, à de *vrais principes*. Nous nous tournerons ensuite vers nos Églises modernes, nous verrons les différentes formes de politique ecclésiastique qui existent actuellement dans le monde et nous verrons lesquelles d'entre elles incarnent la totalité ou la plupart de ces principes. Quand ce travail sera exécuté, nous aurons trouvé la dénomination qui, au point de vue du gouvernement, est le plus en droit d'être considérée comme l'Église apostolique.

Ce processus de raisonnement est si clair et si simple qu'il ne laisse aucune place pour pratiquer la tromperie à nos propres dépens ou aux dépens de nos lecteurs. L'intellect le plus humble peut suivre notre logique jusqu'à la fin. Il n'y a que deux étapes pour arriver à la conclusion. Premièrement, nous devons déterminer, à partir de la Parole infaillible de Dieu, quels étaient les principaux principes du gouvernement des Églises fondées par les apôtres du Seigneur; et, deuxièmement, nous devons déterminer dans laquelle de nos Églises modernes ces principes fondamentaux sont le plus pleinement reconnus et mis en œuvre. Nous appliquerons ensuite au règlement de la question un axiome, rayonnant à la lumière de sa propre évidence. Cet axiome est le suivant : *l'Église moderne qui incarne dans son gouvernement les principes les plus apostoliques se rapproche le plus par son gouvernement de l'Église apostolique.*